

EMPLOI ET FORMATION. Plan local pour l'insertion

Une offre de service renforcée et étendue

LE PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Cotentin a pour mission de proposer un accompagnement personnalisé et renforcé aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés importantes pour accéder à un emploi durable.

« Le PLIE s'adresse plus particulièrement aux demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, aux bénéficiaires du RSA et minima sociaux, aux personnes de 45 ans et plus, aux personnes faiblement qualifiées, aux travailleurs handicapés, aux habitants des quartiers prioritaires, aux personnes en situation de moriparentalité », explique Claudie Launoy, présidente de la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) de la Manche dans laquelle s'intègre le PLIE. « Chaque personne est suivie par un (e) conseiller (ère) unique tout au long de son parcours d'insertion vers l'emploi. Il (elle) assure une prise en charge globale tenant compte des caractéristiques professionnelles de la personne et de son contexte de vie », précise-t-elle.

**Jusqu'au
31 décembre 2020**

Jusqu'à maintenant, le périmètre d'intervention du PLIE se limitait à la Communauté urbaine de Cherbourg à laquelle

se sont associés les districts de la Hague en 1997, puis celui des Pieux en 1998. L'objectif annuel était alors de permettre à 750 personnes d'être accompagnées dans un parcours d'insertion individualisé jusqu'en 2019.

Avec la création de la CAC (Communauté d'Agglomération du Cotentin), les cartes sont rebattues et les objectifs revus à la hausse. Dès cette année, le PLIE connaît des évolutions majeures. Le PLIE couvre désormais l'ensemble de la CAC et l'objectif d'accompagnement est porté à 1 000 personnes par an entre 2018 et 2020. La durée de ce PLIE est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Onze conseillères

Pour permettre la prise en charge des usagers sur ce territoire étendu et assurer un service de proximité, le PLIE a renforcé son dispositif d'accompagnement. Maintenant, ce sont 11 conseillères en insertion professionnelle qui peuvent recevoir les demandeurs d'emploi dans quatre lieux principaux (Cherbourg-en-Cotentin, la Hague, Les Pieux et Valognes) et, sur rendez-vous, dans sept lieux de permanences de proximité (Quettehou, Saint-Pierre-Eglise, Montebourg, Martin-



→ Elus, représentant de l'état et responsables de l'emploi et de la formation dans la Manche et dans le nord-Cotentin unis pour favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée.

vast, Bricquebec-en-Cotentin, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Barneville-Carteret).

Jean-Louis Valentin et Benoît Arrivé, respectivement président et vice-président de la CAC, Anne Harel, vice-présidente du conseil départemental de la Manche en charge de

l'insertion, Elisabeth Castolletti, sous-préfète de l'arrondissement, et Christelle Castelein, conseillère départementale et maire de Saint-Cyr, se félicitent de l'extension de ce service qui permet une couverture totale du nord-Cotentin. « Pour faire en sorte que tout le monde

monte dans le train de la reprise économique », comme le souligne Jean-Louis Valentin.

S. M.

► Renseignements : 02 33 01 64 69 ou contactplie@mef.cotentin.fr.